



CENTRE  
HOSPITALIER  
ANGOULÊME



Institut de Formation  
d'Aide-Soignant

Direction

Geneviève ARLLOT

Secrétariat

Karine TERRADE

05.45.24.25.34

[ifas.cha@ch-angouleme.fr](mailto:ifas.cha@ch-angouleme.fr)

Formateurs

Sandrine AUGRAND

Nathalie BLANDEAU

Delphine BRUSTEAU

Valérie COUTILLARD

Agnès DESQUEYROUX

Sandrine DAUCHY

Nadine PALARD

Manuela QUEIROGA

## DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

Rentrée en SEPTEMBRE 2022

### Notice

Veillez lire attentivement cette notice **avant** de constituer le dossier d'inscription

### La sélection

**Texte de référence** : Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admissions aux formations conduisant au DEAS modifié par l'arrêté du 12 avril 2021

**Texte de référence** : Arrêté du 30 décembre 2020 relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de la formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la Covid-19

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre l'une des formations visées au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>.

Les pièces constituant ce dossier sont listées à l'article 6. L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.



## Conditions d'inscription

### Sélection ouverte à :

La formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant est accessible, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :

- la formation initiale, dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021;
- la formation professionnelle continue, dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 12 avril 2021;
- La validation des acquis de l'expérience professionnelle

Les candidats doivent :

- être âgés de **17 ans** au moins à la date d'entrée en formation (*aucune dispense d'âge ne sera accordée*), *il n'y a pas d'âge limite*.
- avoir déposé un dossier d'inscription accompagné des pièces justificatives dans un institut de formation d'aide-soignant

## Constitution du dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit comprendre :

Dossier administratif
▷ Fiche d'inscription <u>remplie</u> , <u>datée</u> et <u>signée</u> par le candidat
▷ Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte d'identité (ou récépissé de dépôt si carte en renouvellement)</li> <li>- <b>OU</b> Passeport</li> <li>- <b>OU</b> Titre de séjour valide à l'entrée en formation pour les ressortissants Hors Union Européenne</li> </ul>
Dossier de sélection
▷ La lettre de motivation <u>manuscrite</u>
▷ Le Curriculum vitae <u>actualisé</u>
▷ Un document <u>manuscrit</u> (dit projet motivé) relatant, au choix du candidat (maximum 2 pages) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, interrogeant les <b>attendus de la formation*</b></li> <li>- soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation</li> </ul>
▷ La copie des originaux des diplômes ou titres (traduits en français) accompagné des copies des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
▷ <u>Selon la situation du candidat</u> : les attestations de travail, accompagnées des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
▷ Attestation de suivi de préparation au concours Aide-Soignant ( <i>uniquement si vous avez suivi une formation préparatoire</i> )
▷ <i>Pour les ressortissants étrangers : attestation de niveau de langue française requis C1</i> <i>Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces fournies (notamment parcours scolaire, diplômes et titres ou de leur parcours professionnel) les candidats doivent joindre à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2.</i>

\* La pondération tient compte des attendus et des critères suivants :

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Sensibilisation sur les sujets des domaines sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

**Le candidat peut joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'Aide-Soignant.**

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

**Tout dossier incomplet à la date de cloture des inscriptions ne sera pas retenu.**

### Les résultats

A l'issue de l'épreuve et au vu de la note obtenue à cette épreuve, le jury d'admission présidé par le directeur de l'institut de formation établit **une liste des candidats les mieux classés**, ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 dans la limite des places proposées à la sélection.

Les résultats des épreuves de sélection sont **affichés à l'IFAS et publiés sur le site internet** du Centre Hospitalier d'Angoulême ([www.ch-angouleme.fr](http://www.ch-angouleme.fr) – rubrique « formation et emploi » et sous rubrique « formation » « IFAS »).

Tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats par courrier.

**Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone**



## Rétro planning de la sélection

### 1. Inscription à la sélection

Le dossier d'inscription complet et dématérialisé est à envoyer par mail à l'adresse suivante :

[ifas.cha@ch-angouleme.fr](mailto:ifas.cha@ch-angouleme.fr)

- ▷ **Au plus tard vendredi 24 juin 2022 à 23h59**
- ▷ **Tous les documents doivent être envoyés par mail au format pdf ;**
- ▷ **Aucun dossier envoyé par voie postale ne sera étudié**

**RAPPEL : Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions ne sera pas retenu.**

### 2. Affichage des résultats

**Le mercredi 6 juillet 2022** à 14h00 et sur site internet : [www.ch-angouleme.fr](http://www.ch-angouleme.fr) rubrique « formation et emploi » et sous rubrique « formation IFAS »

Le candidat, dispose d'un délai de **7 jours ouvrés** pour valider son inscription au sein de l'institut de formation (*via un coupon à renvoyer complété*), **soit vendredi 15 juillet 2022**. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste d'attente.

## Places offertes pour le concours

Le nombre de places ouvertes au sein de chaque institut de formation ne peut excéder la capacité d'accueil autorisée.

Pour la rentrée de Septembre 2022 nous ouvrons **83 places** (soit **66 places par la voie sélective** compte tenu des places de reports et des places réservées pour la promotion professionnelle)

## Frais d'inscription à la formation AS

Il sera demandé à **tout élève admis et intégrant la promotion de Septembre 2022** des frais d'inscription à hauteur de 100 € (*chèque à l'ordre du Trésor Public à renvoyer avec le dossier d'inscription*)

## Informations médicales

**L'admission définitive est subordonnée :**

1° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine et que les vaccinations sont à jour ;

2° A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre Ier du livre Ier de la troisième partie législative du code de la santé publique.

>> **Les candidats doivent veiller à être à jour de leurs vaccinations (Hep B, ROR, BCG, DT Polio, COVID19) afin de pouvoir intégrer la formation.**





Remplir les rubriques ci-dessous en majuscules à retourner par mail avant le 24 juin 2022 avec tous les justificatifs demandés (cf. notice)

**Nom de naissance** (nom de jeune fille pour les femmes mariées) : .....

**Nom d'usage** : .....

**Prénom** : ..... **Autres prénoms** : .....

**Date de naissance** : .... / .... / .... **Lieu de naissance** : .....

**Nationalité** : ..... **Sexe** : ..... F pour féminin – M pour masculin

**Téléphone Fixe** : ..... **Portable** : .....

**Adresse** : .....

.....

**Code Postal** : ..... **Ville** : .....

**Mail** (écrire distinctement) : .....

**FORMATION/PARCOURS (cocher la ou les cases correspondantes)**

**Dernière classe suivie** : ..... **Année** :

**Diplôme(s) obtenus** :  
- ..... **Année** :  
- ..... **Année** :  
- ..... **Année** :

Les informations mentionnées dans ce document font l'objet d'un traitement informatisé. Elles sont indispensables à la prise en compte de votre candidature. Elles pourront être transmises à toutes personnes ou organismes participant au déroulement des épreuves de sélection. Conformément à l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, chaque candidat bénéficie du droit d'accès et de rectification du dossier informatique le concernant. Par ailleurs, vos nom et prénom pourront être diffusés sur l'internet. Vous pouvez vous y opposer à tout moment, par courrier.

**J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cette fiche.**

**Date** :

**Signature du candidat** :

**NE PAS REMPLIR : Cadre réservé à l'administration de l'IFAS**

- Fiche d'inscription **remplie, datée et signée** par le candidat
- Copie recto/verso pièce d'identité **en cours de validité**
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Analyse de situation du candidat manuscrite
- Photocopie du diplôme ou relevé de note (ou certificat de scolarité pour les bacheliers)
- Photocopie des attestations de travail

